

CSE : le SNUipp-FSU quitte la séance

Devant le refus de l'administration de retirer les projets de modifications des programmes de 2016 de l'ordre du jour, les syndicats de la FSU (dont le SNUipp), le SE-Unsa, l'Unsa-éducation, A et I Unsa, le SGL, l'Unef, la CGT-éduc'action, Solidaires, Sud-éducation, la FNEC-FP-FO et la FCPE ont quitté la séance du Conseil supérieur de l'éducation.

À peine deux ans après la parution des programmes de 2016, sans concertation préalable avec les enseignants et leurs représentants, sans réunir le comité de suivi des programmes dont c'est pourtant le rôle, le ministre procède à une véritable réécriture de programmes.

En effet, les documents présentés n'ont rien de simples ajustements. Le sens et la compréhension, pourtant essentiels, sont relégués loin derrière l'automatisation et de la mémorisation. La disparition des repères de progressivité et l'annonce de la mise à disposition de repères annuels traduisent une conception étagée des apprentissages et remettent en cause la politique des cycles pourtant inscrite dans la loi de refondation de l'école.

Pour le SNUipp-FSU, ces ajustements qui s'appuient sur les programmes de 2008 sanctionnés par les évaluations PIRLS, ne diminueront pas les inégalités et n'amélioreront pas les résultats des élèves. Ils peuvent même être préjudiciables à ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire.

Sur la forme, acter de telles modifications une semaine après la fin des classes et alors que l'application de ces textes est prévue pour cette rentrée est un véritable mépris à l'égard des enseignants. Enseigner ce n'est pas exécuter, cela nécessite du temps pour s'approprier les changements et les traduire dans les pratiques de classe.

Enfin, en transformant le dialogue social en un exercice formel, le ministère vide de son sens une instance qui réunit pourtant l'ensemble de la communauté éducative.

L'idéologie, les partis pris, l'autoritarisme, le manque d'appui sur les travaux de la recherche ne peuvent guider l'école. Le SNUipp-FSU demande au ministre de faire véritablement confiance aux enseignants. Ceux-ci n'ont pas besoin de nouvelles directives et préconisations mais plutôt de pouvoir exercer leur professionnalité en conservant leur liberté pédagogique et leur pouvoir d'agir indispensables pour mettre en place les situations d'apprentissages en réponse aux besoins de leurs élèves pour permettre leur réussite.

L'école ne peut être l'affaire d'un seul homme mais doit faire l'objet d'un large débat démocratique.

Paris, le 12 juillet 2018